

J'apprends à nager

**Du 18 juillet au 29 juillet 2022
à Villecomtal sur Arros**

10 séances de 1 heure encadrées par 2 Maîtres Nageurs Sauveteurs

Les enfants seront licenciés par la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme
(coût pris en charge par la collectivité)

Test de validation : « **Sauv'Nage** » lors de la dernière séance

Pour les enfants de 6 à 12 ans habitant la Communauté de Communes
Cette offre est réservée aux enfants **ne sachant pas nager**

Places limitées à 24 enfants (3 groupes de 8 enfants)
16 ALSH Villecomtal sur Arros et 8 ALSH St Médard

L'inscription des enfants à l'ALSH est obligatoire (*a minima* à la ½ journée)
ainsi que leur assiduité aux 10 séances (*tarification ALSH classique*).

Date limite d'inscription : 11 juillet 2022

Horaire

Villecomtal sur Arros (groupe 1) : 9h – 10h

St Médard : 10h – 11h

Villecomtal sur Arros (groupe 2) : 11h – 12h

Une navette sera mise en place par la collectivité pour le transport des enfants.



Ce dispositif est engagé par la communauté de communes dans le cadre du plan national de « Prévention des noyades et de développement de l'Aisance aquatique ». Il ne s'agit donc pas de cours de natation classiques pour apprendre à nager, mais d'acquérir les compétences nécessaires pour éviter la noyade.

J'apprends à nager

Inscription

Du 18 juillet au 29 juillet 2022 à Villecomtal sur Arros

Retourner la fiche d'inscription

soit par mail : administration.enfance@cdcaag.fr

soit par courrier à : CIAS AAG - La Gravière - 32300 IDRAC RESPAILLES

Enfant

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / /

Commune de résidence :

Ecole fréquentée :

ALSH d'inscription Saint-Médard Villecomtal sur Arros

Père, mère ou tuteur de l'enfant

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Courriel :

Commune de résidence :

Le : / / 2022

Signature :

En signant ce formulaire, je confirme l'inscription de mon enfant au stage «J'apprend à me sauver»

A noter :

Matériels nécessaires : bonnet de bain, maillot de bain, serviette, lunette de natation, gourde

Un ordre de priorité sera donné en fonction du nombre de demande.

En dehors des séances spécifiques, les enfants suivront le programme d'animation de l'ALSH commun à tous.

Ce dispositif est mis en place dans le respect et l'application du protocole sanitaire en vigueur.

La loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du CIAS Astarac Arros en Gascogne. Les données issues de ce formulaire seront traitées par voie informatique et seront communicables dans le respect des textes réglementaires en vigueur.